

# Repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les infrastructures de transport

RS7456

## FICHE PROGRAMME FORMATION

### PUBLIC :

Opérateurs de repérage et diagnostiqueurs amiante qui interviennent sur les infrastructures de transports : structures de voies piétonnes, cyclables, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, à l'exception des voiries privées desservant des immeubles bâties.

### OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, être capable de :

- Analyser la commande fournie par le donneur d'ordre (DO)
- Analyser les documents et informations fournies par le donneur d'ordre (DO)
- Etablir les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)
- Mettre en œuvre les moyens de protection collective (MPC) adaptés et les équipements de protection individuelle (EPI)
- Réaliser les investigations approfondies
- Identifier les laboratoires d'analyse accrédités
- Rédiger un rapport de repérage amiante avant travaux dans les infrastructures de transport.
- Identifier les risques liés aux interventions sur des infrastructures de transport et appliquer les procédures de sécurité associées.

### PRÉREQUIS :

**A l'entrée en formation :** Se référer aux annexes de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

**A la validation de la certification :** Se référer aux annexes de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers

### PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Quiz de positionnement
- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : Exposés dynamiques, échanges de pratiques, activités interactives, études de cas, mise en pratique terrain.
- Des quiz de validation des acquis de connaissances en ligne sont réalisés en fin de formation.

### ANIMATEUR :

- Formateurs qualifiés par Up n'PRO  
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

Durée : 6 jours / 42 heures de formation

Mixte : 35 h de visioformation + 7h de formation présentielle

### PROGRAMME :

#### TRONC COMMUN : 1.5 jours / 10.5 heures en visioformation

- Spécificités de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, hors annexes A, B et C ainsi que le paragraphe E5
- Architecture des ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers

#### FORMATION THEORIQUE : 3.5 jours / 24.5 heures en visioformation

- Histoire et modes de constitution des infrastructures de transport
- Risques spécifiques aux infrastructures de transport
- Lecture de plans relatifs aux infrastructures de transport
- Spécificités de l'annexe A et du paragraphe E5 de la norme NF X 46-102

#### FORMATION PRATIQUE : 1 jour / 7 heures en présentielle

- Localisation de l'amiante sur les infrastructures de transport
- Acquisition du geste professionnel d'opérateur de repérage sur la plateforme pédagogique

**Attention :** cette formation s'inscrit dans le parcours menant à la certification professionnelle définie par l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante dans les infrastructures de transport.

Up n'PRO étant titulaire de l'enregistrement RS7456, les stagiaires peuvent, à l'issue de la formation, réaliser les 5 missions de tutorat requises et se présenter au jury de certification professionnelle organisé par Up n'PRO, sous réserve du respect des conditions réglementaires en vigueur.

### INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles](http://www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles)

### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page Informations pratiques : [www.upnpro.fr/informations-pratiques](http://www.upnpro.fr/informations-pratiques)

## Repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les infrastructures de transport

RS7456**Durée : 6 jours / 42 heures de formation**

Mixte : 35 h de visioformation + 7h de formation présentielles

Cette formation s'inscrit dans un parcours global, nécessaire à l'obtention de la certification :

Réalisation de la formation (6 ou 8 jours en fonction des prérequis)

Réalisation de 5 missions de tutorat

Passage du jury de certification



En cas de validation : possibilité de réaliser les missions de RAT dans les infrastructures de transport.

*NB : Pour la partie pratique de la formation pensez à vous munir de votre PC et de vos équipements de protection individuel (chaussures de sécurité, casque + appareil de protection respiratoire et combinaison le cas échéant).*

*La plateforme pédagogique se trouvant à quelques minutes du centre de formation, prévoir de venir avec un véhicule dans la mesure du possible.*